

# Dossier d'Enregistrement

**Communauté de Communes Sud Nivernais**  
**Déchèterie d'Imphy**  
**58160 IMPHY**

**DOSSIER D'ENREGISTREMENT POUR UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA  
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)**

**PJ08 – INCIDENCES NOTABLES SUR L'ENVIRONNEMENT**



**Communauté de Communes Sud Nivernais**

2. La Jonction  
58300 IMPHY

**Contact : Benoît VEILLEROT**  
Directeur Pôle Technique et Economie Circulaire

**AFFAIRE N° : 2306E14Q2000019**

**Version du rapport : V02**

**Date d'édition du rapport : 12/04/2024**

**AUTEURS : Charlotte BESSIN / Mathilde LAMBERT**

Email : mathilde.lambert@socotec.com ; Tél. : 02.47.70.40.40

# SOMMAIRE

<b>1. SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE.....</b>	<b>4</b>
1.1. ZONE DE MONTAGNE ET DE LITTORAL .....	4
1.2. MILIEUX NATURELS : FAUNE, FLORE, HABITAT, ZONE HUMIDE.....	4
1.3. ACOUSTIQUE .....	7
1.4. PATRIMOINE.....	8
1.5. RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES .....	8
1.6. SITES ET SOLS POLLUES.....	11
1.7. ZONE DE GESTION DES EAUX .....	13
1.8. CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE.....	13
1.9. CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE.....	14
1.10. USAGES DE LA RESSOURCE EN EAU .....	16
<b>2. EFFETS NOTABLES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE .....</b>	<b>17</b>
2.1. INCIDENCES POTENTIELLES DE L'INSTALLATION .....	17
2.2. CUMUL AVEC D'AUTRES ACTIVITES .....	31
2.3. INCIDENCE TRANSFRONTALIERE .....	31

## SOMMAIRE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Identification des Zones Natura 2000 les plus proches .....	4
Tableau 2 : Zonages écologiques non réglementaires au droit et aux abords du site .....	5
Tableau 3 : des sites ICPE dans un rayon de 1,5 km autour du projet .....	11
Tableau 4 : Liste des sites BASIAS, BASOL, SIS dans un rayon de 1,5 km autour du projet .....	12
Tableau 5 : Evaluation des cours d'eau – 2017-2018 .....	14
Tableau 6 : Informations sur le point d'eau présent à proximité du site .....	16
Tableau 7 : Trafic généré par le fonctionnement de la déchèterie en 2022 .....	23
Tableau 8 : Valeurs limites de rejet des eaux pluviales .....	28

## SOMMAIRE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation des Zones Natura 2000 les plus proches .....	5
Figure 2 : ZNIEFF à proximité du projet .....	6
Figure 3 : Zonage au titre du PPBE de l'autoroute A77 .....	7
Figure 4 : Cartographie des enjeux patrimoniaux et archéologiques - Atlas des Patrimoines .....	8
Figure 5 : Carte d'aléa de retrait-gonflement des argiles.....	9
Figure 6 : Carte d'aléa au risque de remontée de nappes .....	9
Figure 7 : Carte de localisation des canalisations de transport de matières dangereuses .....	10
Figure 8 : Carte de localisation des sites ICPE à proximité du site (source Géorisques) .....	11
Figure 9 : Carte de localisation des sites BASIAS / BASOL / SIS à proximité du site (source : Infoterre) .....	12
Figure 10 : Carte des cours d'eau .....	14
Figure 11 : Moyennes interannuelles de l'écoulements mensuels .....	15
Figure 12 : Localisation de points d'eau à proximité du site (Infoterre) .....	16
Figure 13 : Plan des réseaux .....	27
Figure 14 : Insertion paysagère projet.....	29

## 1. SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE

### 1.1. Zone de montagne et de littoral

Le projet ne se situe pas en zone de montagne ni sur le territoire d'une commune littorale.

### 1.2. Milieux naturels : faune, flore, habitat, zone humide

#### 1.2.1. Zonage réglementaire

Le projet ne se situe pas dans :

- ▶ Une zone couverte par un Arrêté de Protection de Biotope (APB). Aucun Arrêté de Protection de Biotope n'est recensé dans un rayon de 10 km autour du projet.
- ▶ Un Parc National, un Parc Naturel Marin, une Réserve Naturelle, une Zone de Conservation Halieutique (ZCH) ou un Parc Naturel Régional (PNR). Aucune Réserve Naturelle Nationale ou Régionale n'est recensée dans un rayon de 10 km autour du projet.
- ▶ Une zone Natura 2000 – Directive Habitats ni une zone Natura 2000 – Directive Oiseaux. Au total, six zones Natura 2000 sont présentes dans un rayon de 10 km au tour du projet.

**Tableau 1 : Identification des Zones Natura 2000 les plus proches**

Type	Code du site	Nom	Intérêts	Distance au site étudié
ZPS	FR2612009	Bocage, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine	Oiseaux	2 km N
	FR2612010	Vallée de la Loire entre Imphy et Decize		550 m O
	FR2610004	Vallées de la Loire et de l'Allier entre Mornay-sur-Allier et Neuvry-sur-Loire		730 m E
ZSC, SIC	FR2601014	Bocage, forêts et milieux humides des Amognes et du bassin de la Machine	Flore et Faune patrimoniale	720 m E
	FR2600966	Val de Loire nivernais		540 m O
	FR2600965	Vallées de la Loire et de l'Allier entre Cher et Nièvre		2 km N

Le détail de ces zones est précisé dans la notice d'incidence Natura 2000.

## Localisation des zonages d'intérêts écologiques réglementaires

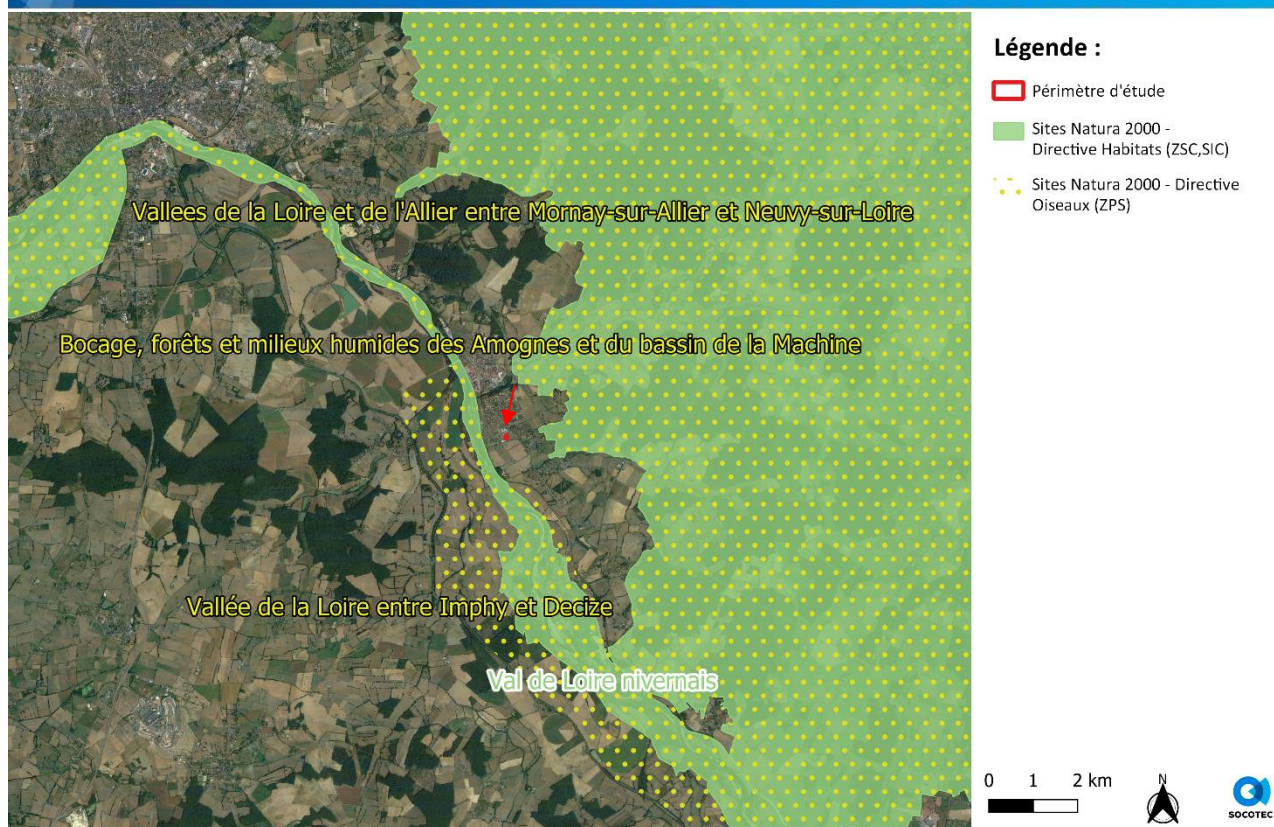


Figure 1 : Localisation des Zones Natura 2000 les plus proches

### P.J. n°13 : Notice d'incidence Natura 2000

#### 1.2.2. Zonage non réglementaire

Le projet ne se situe pas dans :

- ▶ Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I ou II (ZNIEFF),
- ▶ Une Zone Humide (ZH) ayant fait l'objet d'une délimitation.
- ▶ Une Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO),
- ▶ Un zonage de pré-détermination de zones humides du bassin Loire Bretagne.

Tableau 2 : Zonages écologiques non réglementaires au droit et aux abords du site

Type	Code du site	Nom	Intérêts	Distance au site étudié
ZNIEFF 1	260030076	Bois et Bocage entre Beaumont-Sardolles, Druy-Parigny et la fermeté	Faune et flore patrimoniale	4 km E
	260002912	Loire de Nevers a Beard, le port des bois		500 m O
	260030073	Bocage de Saint Ouen sur Loire	Amphibiens et odonates	3,1 km E
ZNIEFF 2	260020011	Forets du plateau nivernais et du bassins houiller	Faune et flore patrimoniales	650 m E
	260009920	Vallée de la Loire de Decize à Nevers		500 m O



## Localisation des zonages d'intérêts écologiques non réglementaires

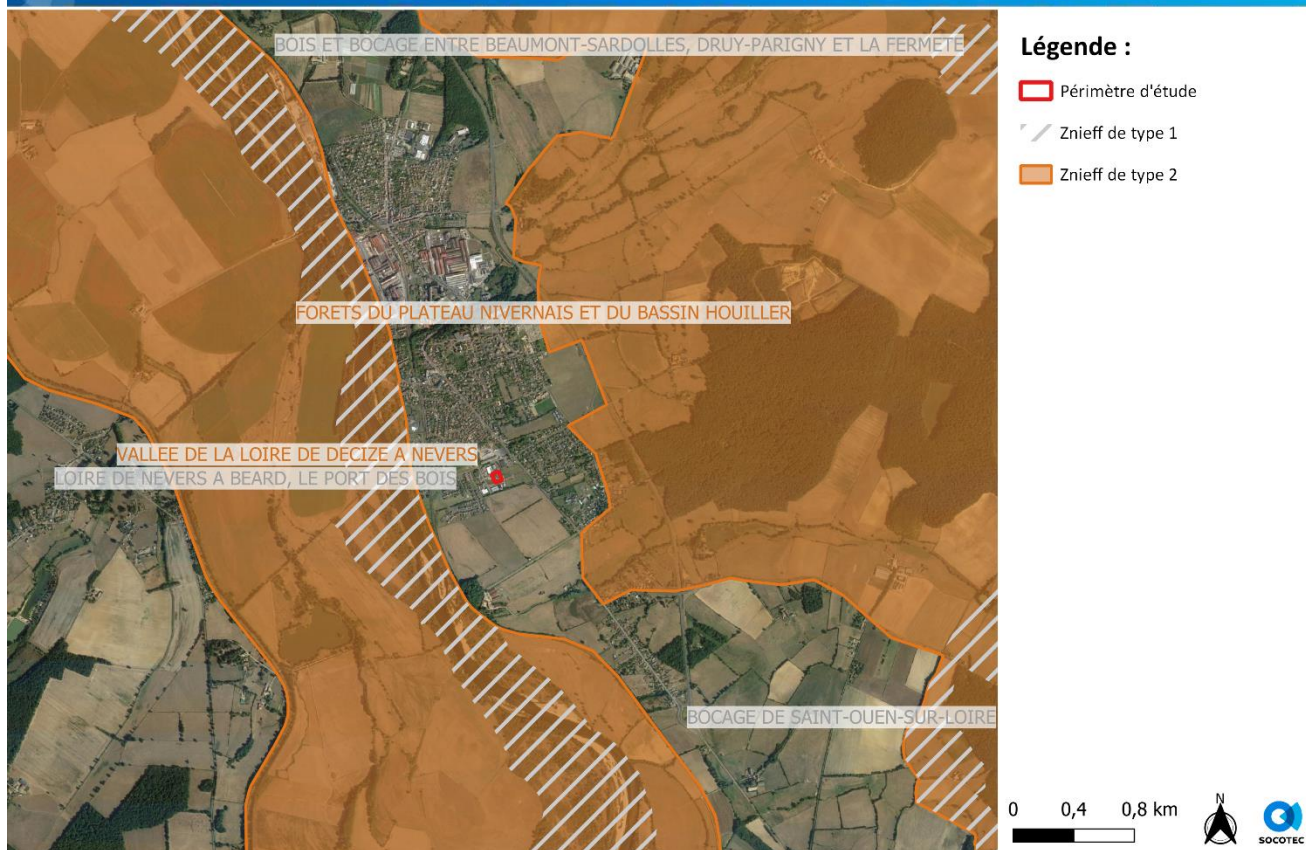


Figure 2 : ZNIEFF à proximité du projet

### 1.3. Acoustique

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE 2019-2023) de la Nièvre présente une carte du bruit stratégique.

Le site n'est pas concerné par un zonage au titre du PPBE ou relatif aux infrastructures de transports terrestres. L'établissement ne se situe pas à proximité immédiate de grands axes routiers.

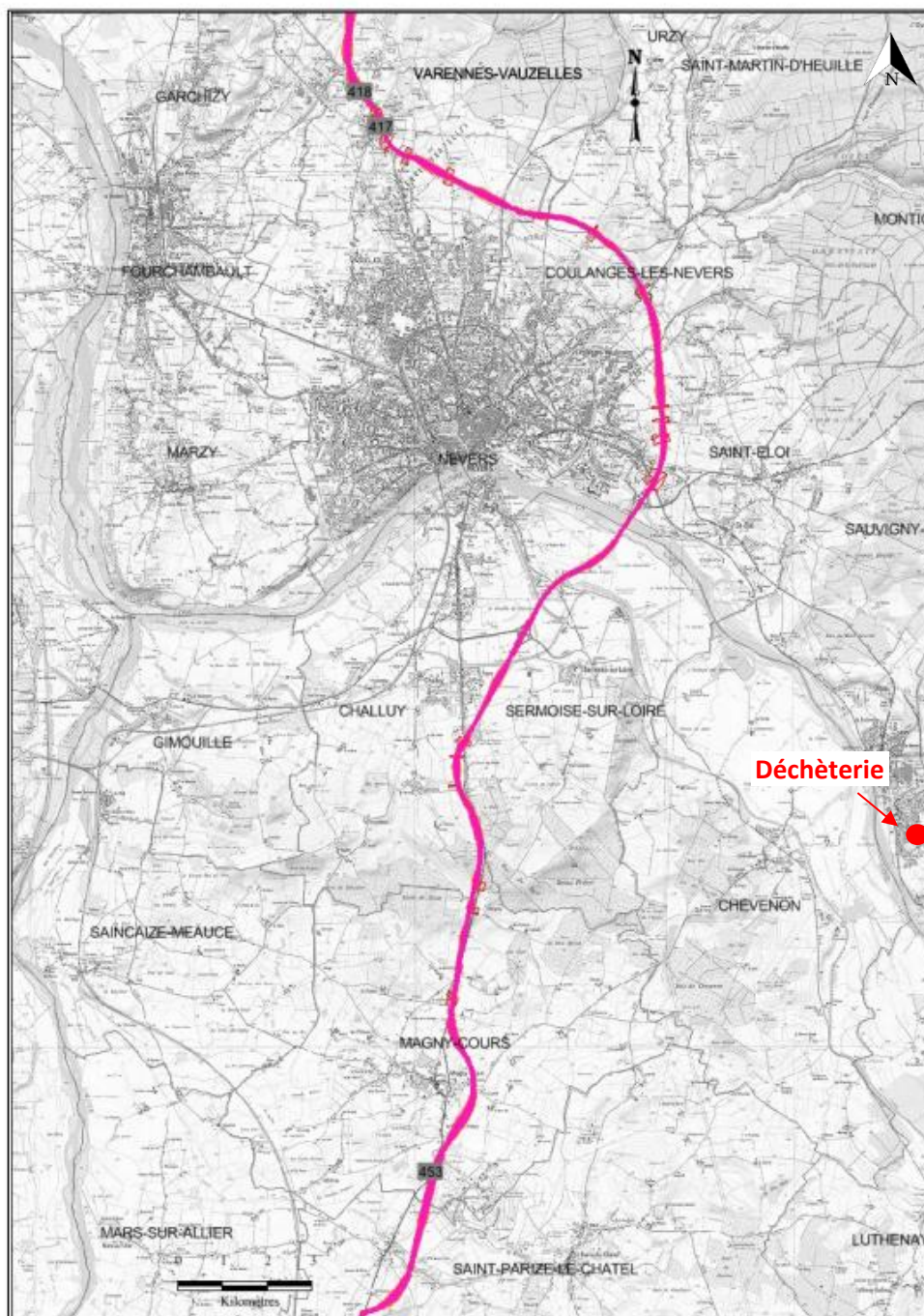


Figure 3 : Zonage au titre du PPBE de l'autoroute A77



## 1.4. Patrimoine

Le projet ne se situe pas dans :

- ▶ un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon,
- ▶ un monument historique ou ses abords,
- ▶ un site patrimonial remarquable,
- ▶ un site inscrit ou à proximité d'un site classé.



Figure 4 : Cartographie des enjeux patrimoniaux et archéologiques - Atlas des Patrimoines

## 1.5. Risques naturels et technologiques

### 1.5.1. Risques naturels

La commune d'Imphy (58) est soumise au PPRN inondation de la Loire St Léger. Cependant, la parcelle de la déchèterie ne se trouve pas dans la zone concernée.

L'exposition des terrains au risque de retrait et gonflement des sols argileux est considérée comme faible à modérée sur la totalité du site. Par ailleurs, le terrain n'est grevé par aucune cavité souterraine (cave, carrière, cavités naturelles, ...).

Le terrain n'est pas considéré comme « zone potentiellement sujette aux débordements de nappes » ni comme « zone potentiellement sujette aux remontées de cave ».



## Carte d'aléa de retrait-gonflement des argiles

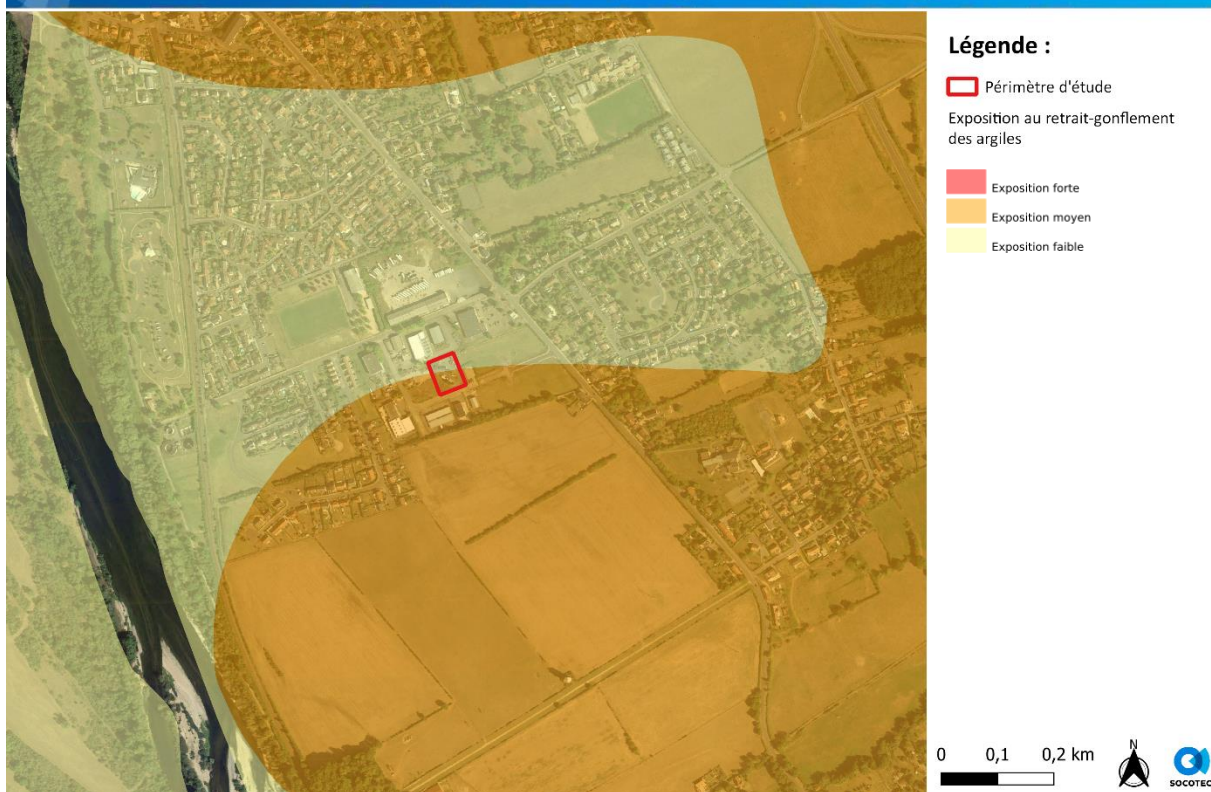


Figure 5 : Carte d'aléa de retrait-gonflement des argiles

## Zones sensibles aux remontées de nappes

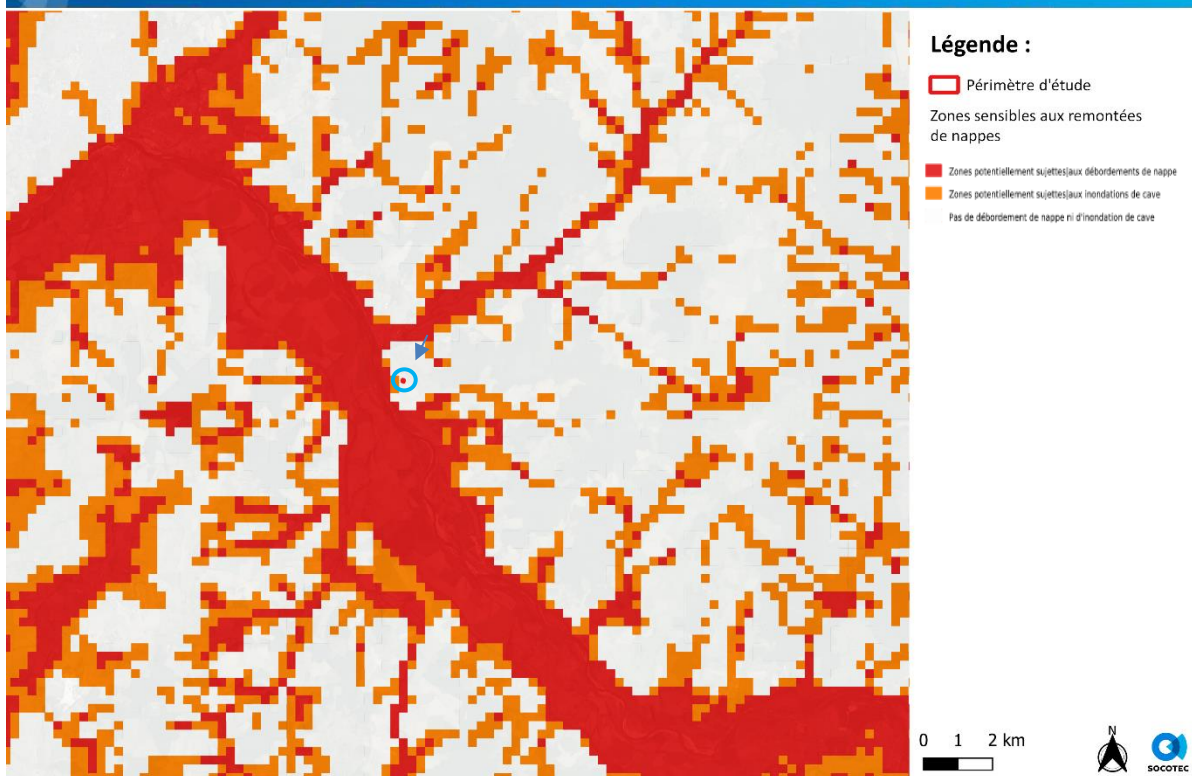


Figure 6 : Carte d'aléa au risque de remontée de nappes

### 1.5.2. Risques technologiques

Aucun PPRT n'est recensé à l'échelle communale. On note la présence de canalisations enterrées de transport de gaz naturel sur la commune d'Imphy.

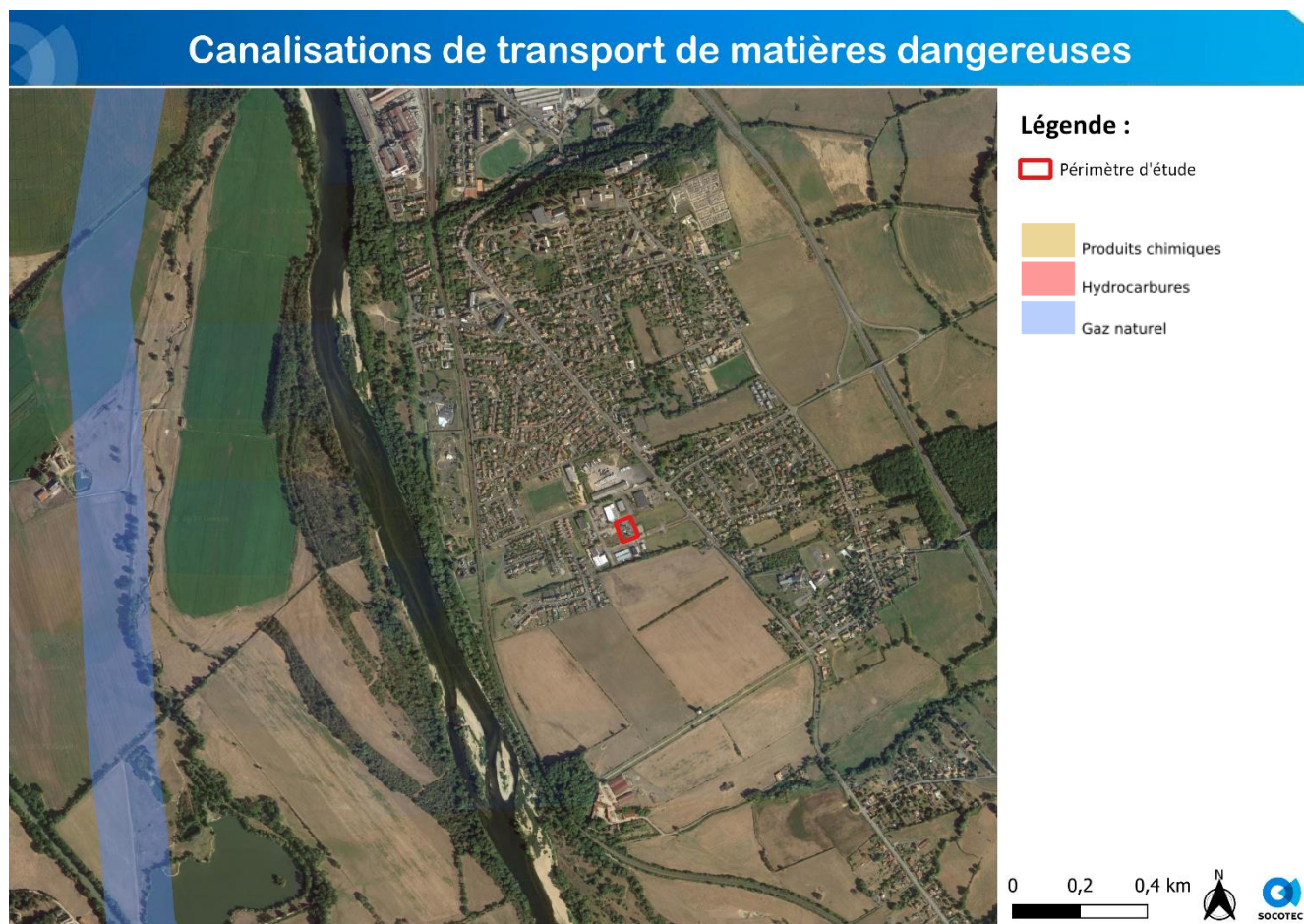


Figure 7 : Carte de localisation des canalisations de transport de matières dangereuses

La commune d'Imphy n'est pas dotée d'un Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.).



Le projet se situe à proximité d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pouvant présenter des risques technologiques et des impacts environnementaux.

Les sites ICPE soumis à Autorisation et Enregistrement localisés dans un rayon de 1,5 km autour du projet sont reportés dans le tableau suivant :

**Tableau 3 : des sites ICPE dans un rayon de 1,5 km autour du projet**

Site	Activité	Régime ICPE	Statut du site	Distance
<b>APERAM ALLOYS IMPHY</b>	Non renseigné	Autorisation	En activité	1,3 au Nord-Ouest

La carte suivante permet de localiser ces sites.



**Figure 8 : Carte de localisation des sites ICPE à proximité du site (source Géorisques)**

## 1.6. Sites et sols pollués

Le projet ne se situe pas dans :

- ▶ Le périmètre d'un site référencé dans la base de données BASIAS, sur les anciens sites industriels et activités de service recensés à partir des archives disponibles, départementales et préfectorales.
- ▶ Le périmètre d'un site référencé dans la base de données BASOL, sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.
- ▶ Le périmètre d'un Secteur d'Information sur les Sols (SIS), sur les terrains où la pollution avérée du sol justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et sa prise en compte dans les projets d'aménagement.

Les sites BASIAS, BASOL ou SIS localisés dans un rayon de 500m autour du projet sont reportés dans le tableau suivant :

Tableau 4 : Liste des sites BASIAS, BASOL, SIS dans un rayon de 1,5 km autour du projet

Type	N° identifiant	Site	Activité	Statut du site
BASIAS	BOU5800346	Station-service, magasin MAXIMARCHE	Station-service, magasin	En activité
BASIAS	BOU5800347	S.A. GRENIN	Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres)	Ne sait pas

La carte suivante permet de localiser ces sites.

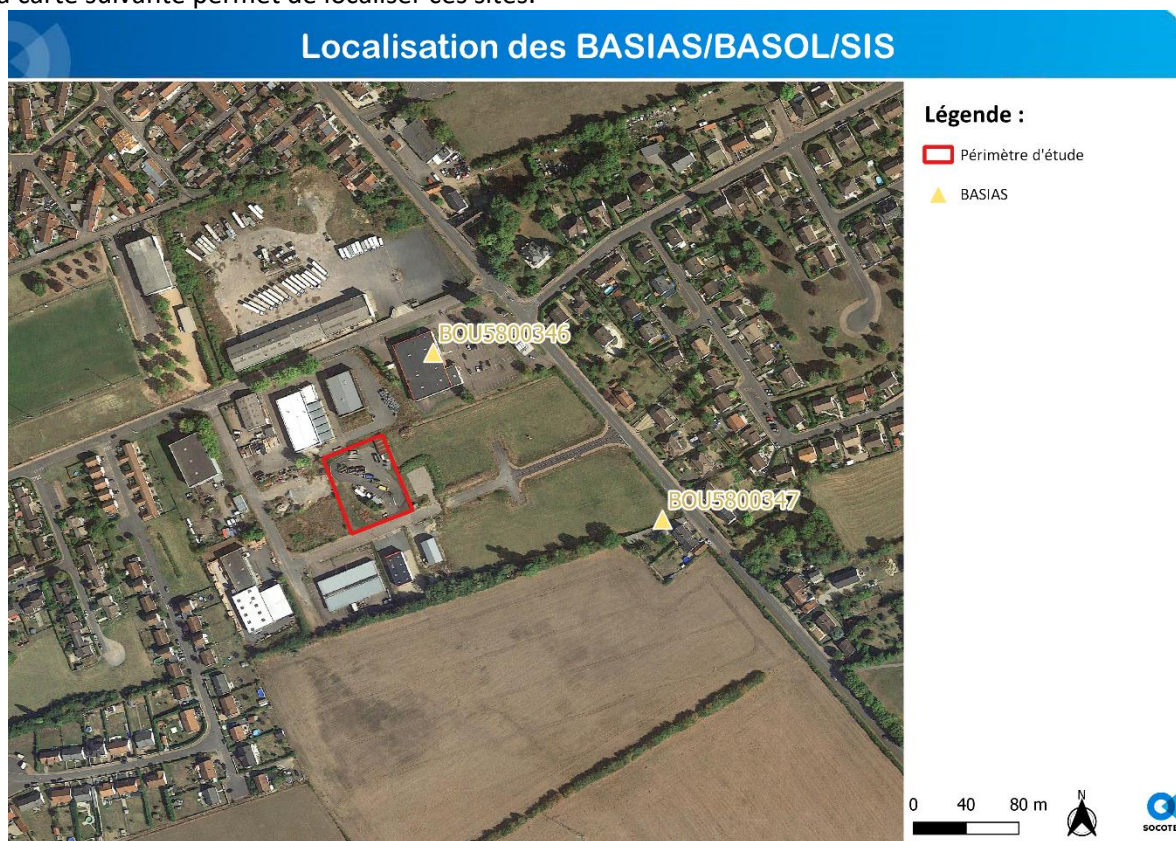


Figure 9 : Carte de localisation des sites BASIAS / BASOL / SIS à proximité du site (source : Infoterre)



## 1.7. Zone de gestion des eaux

### 1.7.1. Zone de Répartition des Eaux

Le site n'est pas inclus dans la Zone de Répartition des Eaux (ZRE).

### 1.7.2. Zone sensible

La directive européenne "eaux urbaines résiduaires" a demandé aux états membre de définir des "zones sensibles à l'eutrophisation" impliquant des niveaux de traitement particulier des effluents urbains (agglomérations de plus de 10 000 Heq) sur les paramètres azote et/ou phosphore.

Le projet est classé en zone sensible pour l'entité « Loire en amont de sa confluence avec le Beuvron ».

### 1.7.3. Zone vulnérable

La directive européenne "nitrates" prévoit la définition de zones vulnérables et des actions, mesures et actions nécessaires à une bonne maîtrise de la fertilisation azotée et à une gestion adaptée des terres agricoles en vue de limiter les fuites de composés azotés à un niveau compatible avec les objectifs de restauration et de préservation, pour le paramètre nitrates, de la qualité des eaux superficielles et souterraines.

Le site est localisé dans la commune d'Imphy qui n'est pas classée comme zone vulnérable.

## 1.8. Contexte hydrogéologique

Selon l'Agence Régionale de la Santé de Bourgogne-Franche-Comté, le site n'est pas concerné par un éventuel périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable.

Selon la base de données Infoterre, le secteur d'étude est concerné par 3 masses d'eau souterraine. Le contexte hydrogéologique local se compose des masses d'eau suivantes :

- **Niveau 1 (niveau le plus proche de la surface)** : Calcaires et marnes du Dogger et Jurassique supérieur du Nivernais sud libres (FRGG129)
- **Niveau 2** : Calcaires et marnes du Dogger du Berry captifs (FRGG132)
- **Niveau 3** : Grès et arkoses du Berry captifs (FRGG131)

Les réservoirs aquifères présents sur la feuille sont peu étendus et, en général, peu productifs du fait :

- de la nature assez argileuse des formations mésozoïques, cénozoïques et plio-quadernaires
- et
- du compartimentage par les grandes failles.

La seule ressource en eau souterraine importante est celle contenue dans les alluvions récentes de la Loire.

## 1.9. Contexte hydrographique

### 1.9.1. Identification du milieu récepteur

Le projet se situe dans le bassin versant de la Loire. La Loire s'écoule à l'Ouest du site. Ce bassin versant est lié à la masse d'eau « La Loire depuis la confluence de l'Aron jusqu'à la confluence avec l'Allier » (FRGR0005c).

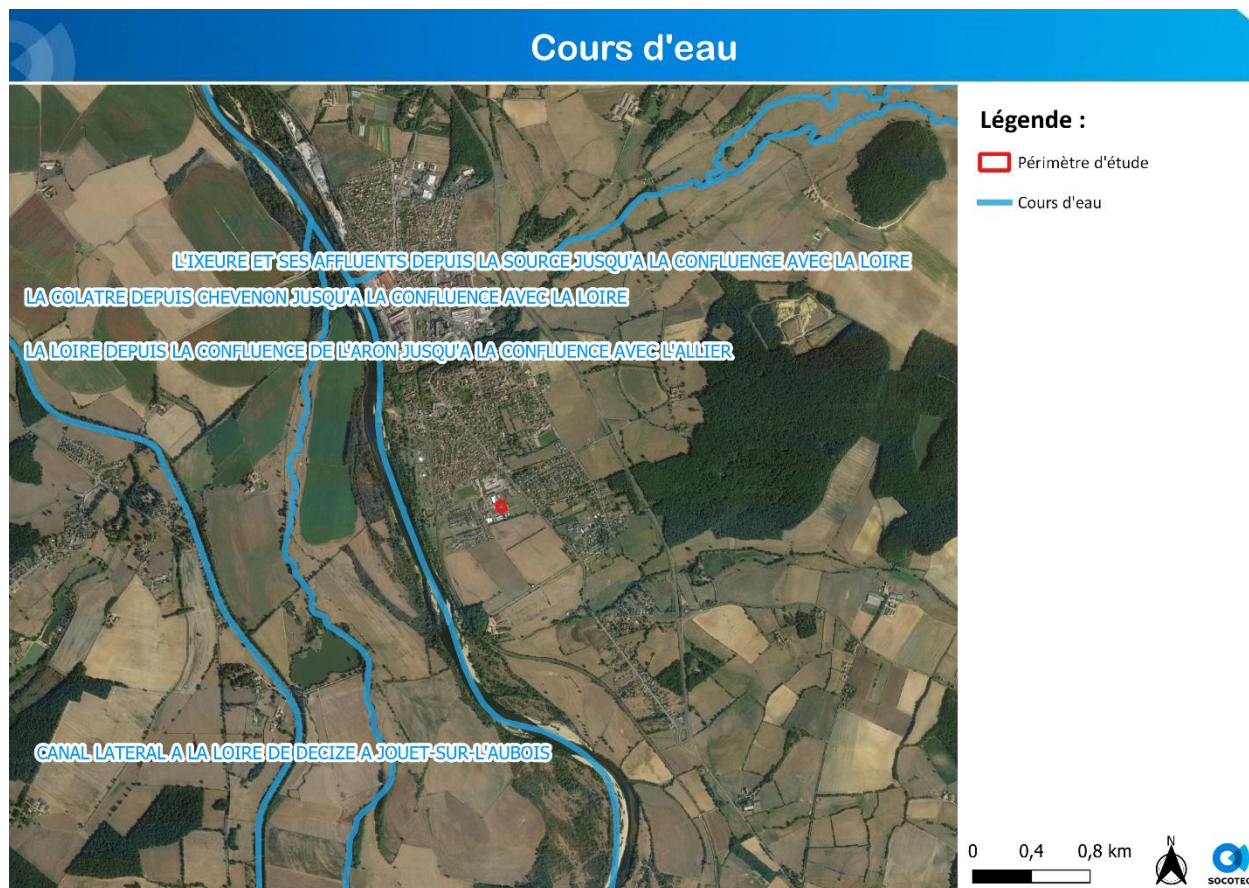


Figure 10 : Carte des cours d'eau

### 1.9.2. Qualité et objectif de qualité

Les qualités générales de la masse d'eau de surface concernée par le projet sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Evaluation des cours d'eau – 2017-2018

Code Masse d'eau	Nom	Objectif état écologique	Objectif état chimique	Etat écologique actuel	Etat chimique actuel
FRGR0005c	La Loire depuis la confluence de l'Aron jusqu'à la confluence avec l'Allier	Bon état 2021	Non déterminé	Moyen	Mauvais

### 1.9.3. Régime hydrologique du milieu récepteur

L'évaluation des débits pour la Loire émane de la station de suivi localisée à Imphy (code station : K190 0010). Une synthèse pour la période 2001 – 2023 est proposée ci-après (source : BANQUE HYDRO).

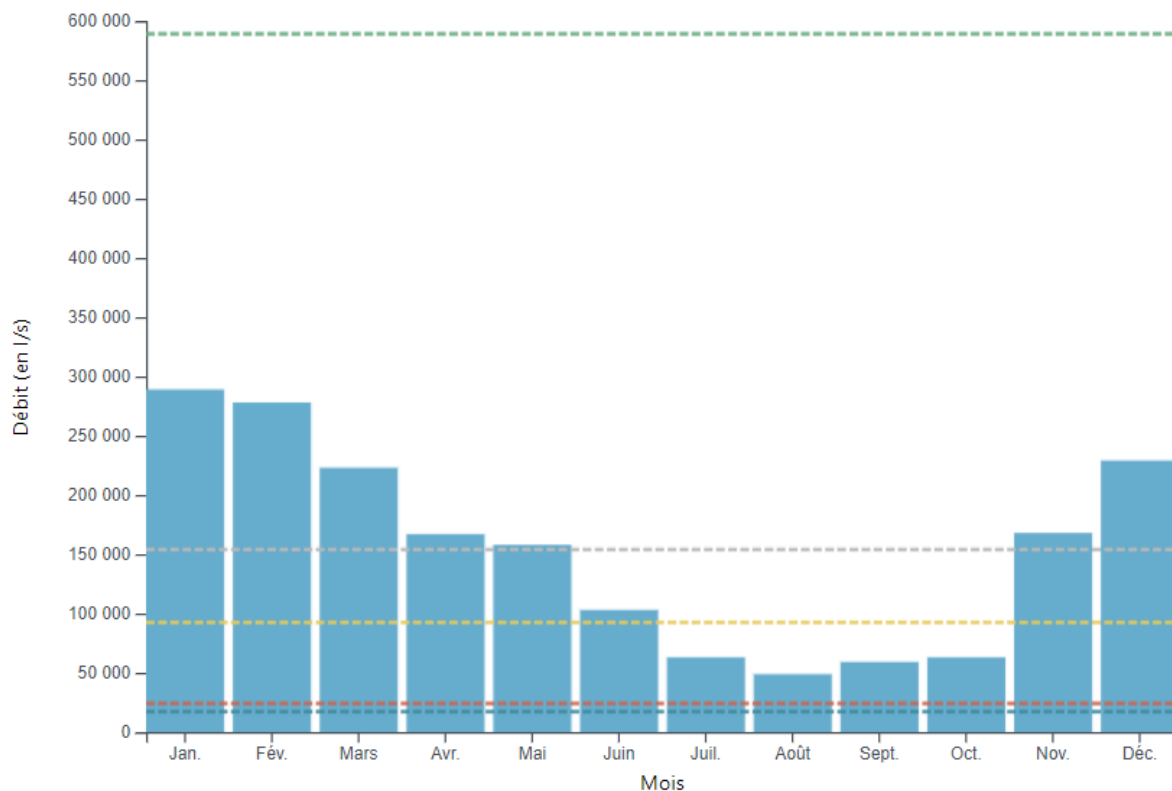


Figure 11 : Moyennes interannuelles de l'écoulements mensuels

Cette station est localisée à environ 2 km en aval du site.

## 1.10. Usages de la ressource en eau

### 1.10.1. Usages de la ressource en eau souterraine

Selon la base de données BSS eau d'InfoTerre, aucun point d'eau n'est répertorié dans un rayon de 500m autour du site.

L'ouvrage le plus proche se situe à 1,1 km au Sud du site, les détails de cet ouvrage sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 6 : Informations sur le point d'eau présent à proximité du site

Point BSS	Distance au site	Altitude	Type d'ouvrage	Profondeur	Niveau d'eau	Usage
BSS001LUKL	m Sud	180 m	Forage	10,7 m	1,8 m (1960)	Non renseigné

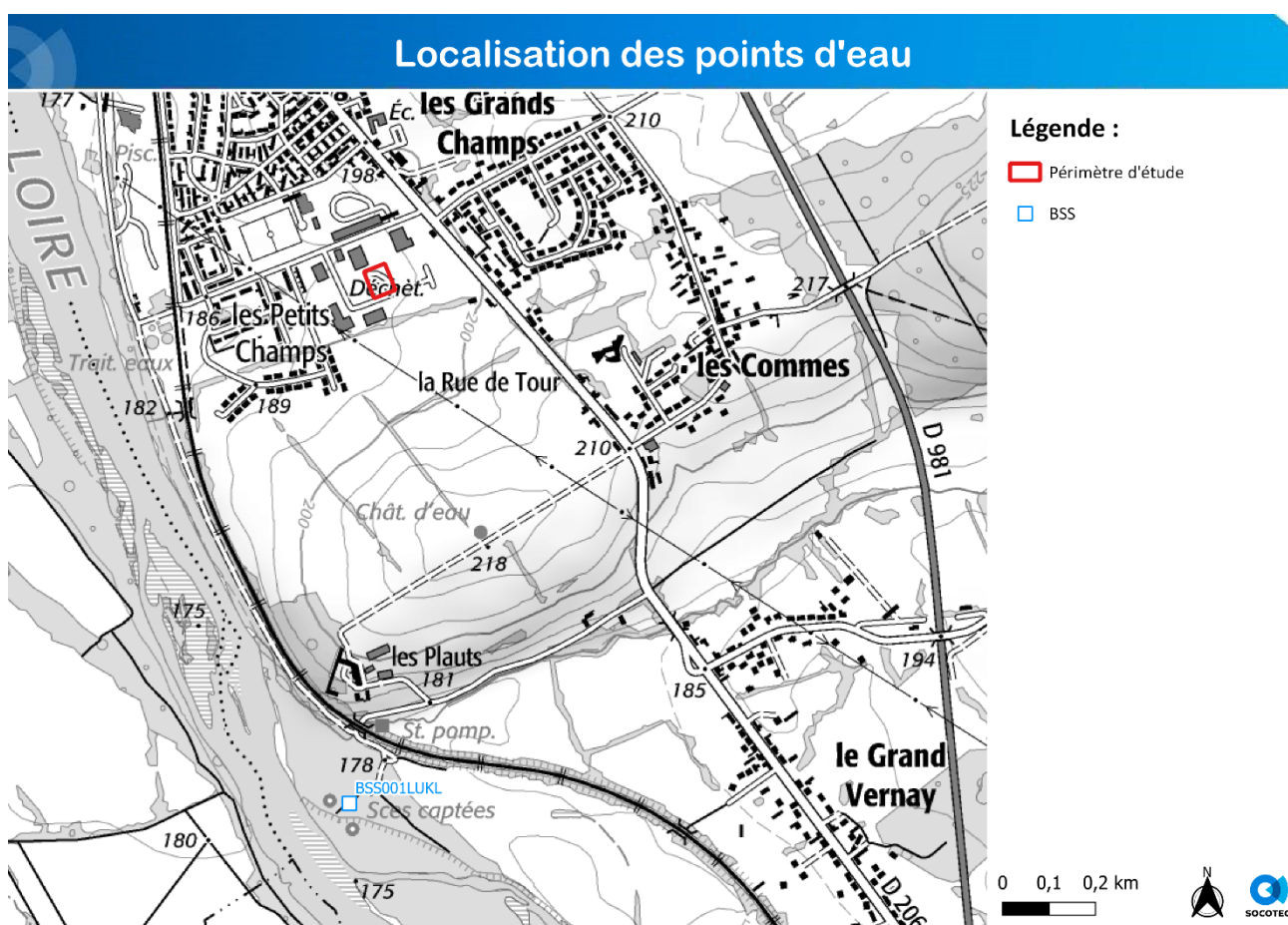


Figure 12 : Localisation de points d'eau à proximité du site (Infoterre)

### 1.10.2. Prélèvements d'eau

Le site n'est pas inclus dans le périmètre :

- ▶ d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine,
- ▶ d'un captage d'eau destiné à la production d'eau minérale naturelle.



## 2. EFFETS NOTABLES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE HUMAINE

### 2.1. Incidences potentielles de l'installation

#### 2.1.1. Ressources

##### 2.1.1.1. Eaux

Il n'est pas fait usage d'eau dans le mode d'exploitation de la déchèterie. L'eau sur le site est uniquement utilisée pour les besoins sanitaires du personnel et ponctuellement pour le lavage des mains des usagers. Le lavage à l'eau de la voirie ou du dallage est exceptionnel.

Le site est pour cela raccordé au réseau d'alimentation en eau potable. Un dispositif évitant en toute circonstance le retour d'eau pouvant être polluée dans le réseau sera mis en place.

##### 2.1.1.2. Matériaux

Le site est déjà existant et ne prévoit pas la réalisation de construction ou d'aménagement nécessitant l'excavation de terres.

##### 2.1.1.3. Energie

L'électricité est utilisée pour l'éclairage et les moyens informatiques et de bureautiques.

#### 2.1.2. Milieus naturels

Au regard des milieux actuels (absence d'arbres, de haies bocagères) et compte tenu de l'usage actuel du terrain, les terrains ne sont pas propices au développement d'une faune et d'une flore remarquable ou d'intérêt patrimonial. Cet aspect est renforcé par le contexte local, fortement enclavé par des aménagements urbains ou à vocations industrielles.

#### 2.1.3. Risques

##### 2.1.3.1. Risques technologiques

###### 2.1.3.1.1. Accidentologie

L'exploitation de la déchèterie est liée à des risques particuliers de types :

- ▶ Incendie des stocks de matières combustibles dans les zones de stockage,
- ▶ Pollution accidentelle issue de l'écoulement des eaux d'extinction d'un incendie.

Entre le 01/01/2017 et le 31/12/2019, 146 évènements sont recensés sur des installations de stockage parmi les événements qui se sont produits dans une installation de « collecte, traitement et élimination des déchets, récupération ».

Sur l'ensemble des évènements, un incendie est observé plus de 9 cas sur 10 selon la synthèse BARPI « Accidentologie du secteur des déchets » de mai 2021.

Pour plus de la moitié des cas, l'incendie se produit lorsque le site est en activité réduite (c'est-à-dire soit la nuit, soit pendant les jours de fermeture, tels les dimanches). Une vigilance particulière doit donc être accordée à la détection incendie, notamment en période d'activité réduite.

### **2.1.3.1.2. Prévention du risque incendie**

#### Etablissements de consignes de sécurité :

Des consignes générales de sécurité sont établies et affichées dans le local de gardiennage de la déchèterie.

Elles portent notamment sur :

- ▶ L'interdiction de fumer à proximité des zones de dépôts des déchets dangereux,
- ▶ Les mesures à prendre en cas de chute ou fuite d'un récipient,
- ▶ La conduite à tenir en cas d'incendie ou d'accident et les procédures à suivre pour la mise en sécurité des installations (vanne d'isolement du site sur le réseau d'eaux pluviales pour confinement en cours d'installation).
- ▶ La procédure d'alerte avec les numéros de téléphone des services d'incendie et de secours,
- ▶ Les moyens d'extinction à utiliser en cas d'incendie.

Les interdictions sont rappelées par panneaux et ces consignes générales seront régulièrement rappelées au personnel dans le cadre des programmes de formation.

Des procédures d'urgence sont également rédigées en cas de situation d'accident (incendie, déversement, ...).

#### Prévention de localisation des risques :

Certains déchets acceptés sur site ont un caractère combustible et présentent un risque incendie. Il s'agit essentiellement de déchets encombrants, de déchets végétaux, de cartons, de bois, etc.

Un plan de localisation des risques sera réalisé permettant d'identifier les différentes zones concernées.

#### Moyens interne de lutte contre l'incendie

Le site est équipé d'extincteurs conformes et vérifiés au niveau du local agent ainsi que dans le garage existant.

Le dimensionnement du besoin en eau a été calculé sur la base du document technique D9 « Guide pour le dimensionnement du besoin en eau d'extinction – version Juin 2020 », édité par le Centre National de Prévention et de Protection (CNPP), la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA), les Ministères de l'Intérieur et de la Transition Ecologique.

Sur la base de ce document, le besoin en eau calculé est de 60 m<sup>3</sup>/h. Il s'agit du débit minimum nécessaire à l'intervention sur un sinistre qui se déclarerait sur l'ensemble du site, sinistre le plus pénalisant en termes d'extinction incendie.

Pour leur intervention, les services de secours peuvent s'appuyer sur le poteau incendie public implanté à proximité du site permettant de respecter la distance maximale de 100 m entre tout point de la limite de l'installation et la défense extérieure contre l'incendie (DECI).


**DIMENSIONNEMENT DES BESOINS EN EAU POUR LA DEFENSE CONTRE L'INCENDIE**

Procédure SE.JE.AB.81\_V2

Référentiel : Guide pratique d'appui au dimensionnement des besoins en eau pour la défense extérieure contre l'incendie-D9-Juin 2020

<b>DOSSIER :</b>	<b>2306E14Q2000019</b>
------------------	------------------------

DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE				
Désignation des bâtiments, locaux ou zones constituant la surface de référence	Stockage extérieure (note D9 normalement non applicable)			
Principales activités	Déchèterie			
Stockages (quantité et nature des principaux matériaux combustibles/inflammables)	1 quai de déchèterie avec au global 8 bennes de 30 m <sup>3</sup> , 1 benne de 10 m <sup>3</sup> , 2 stockages au sol de 140 m <sup>3</sup> et 6 m <sup>3</sup> PAV			
CRITERES	COEFFICIENTS ADDITIONNELS	COEFFICIENTS RETENUS POUR LE CALCUL		COMMENTAIRES / JUSTIFICATIONS
		activité	stockage	
HAUTEUR DE STOCKAGE <sup>(1) (2) (3)</sup>				
- Jusqu'à 3 m - Jusqu'à 8m - Jusqu'à 12 m - Jusqu'à 30 m - Jusqu'à 40 m - Au-delà de 40 m	0 +0,1 +0,2 +0,5 +0,7 +0,8		hauteur <= 3 m     0,0	La hauteur de stockage des déchets est limitée à la profondeur des bennes, elle est donc inférieure à 3 mètres.
TYPE DE CONSTRUCTION <sup>(4)</sup>				
- Résistance mécanique de l'ossature >= R60 - Résistance mécanique de l'ossature >= R30 - Résistance mécanique de l'ossature < R30	-0,1 0 +0,1	à sélectionner	>= 30 min   0,0	Les bennes de collecte sont des stockages à l'air libre : pas de coefficient lié au type de construction.
MATERIAUX AGGRAVANTS				
Présence d'au moins un matériau aggravant <sup>(5)</sup>	+0,1	à sélectionner	Aucun matériau aggravant   0,0	Les bennes de collecte sont des stockages à l'air libre : pas de coefficient lié au type de construction.

TYPES D'INTERVENTION INTERNES				
- Accueil 24h/24 (présence permanente à l'entrée) - DAI généralisée reportée 24h/24 7j/7 en télésurveillance ou au poste de secours 24h/24 lorsqu'il existe, avec des consignes d'appels(6) - Service de sécurité incendie ou équipe de seconde intervention avec moyens appropriés en mesure d'intervenir 24h/24(7)	-0,1	à sélectionner	Aucun	Aucun dispositif d'intervention interne
	-0,1			
	-0,3		0,0	
CALCUL				
Somme des coefficients $\Sigma$			0,0	Hauteur de benne : 2 mètres
1 + $\Sigma$			1,0	
Surface (S en m <sup>2</sup> )			198,0	
$Q_i = 30 * S / 500 * (1 + \Sigma \text{coef})^{(8)}$			12	
CATEGORIE DE RISQUE (9) : Risque faible : QRF = $Q_i \times 0,5$ Risque 1 : $Q_1 = Q_i \times 1$ Risque 2 : $Q_2 = Q_i \times 1,5$ Risque 3 : $Q_3 = Q_i \times 2$		à sélectionner	2	
<b>DEBIT CALCULE (Q en m3/h)</b>		0	18	
Risque protégé par une installation d'extinction automatique à eau <sup>(10)</sup> : QRF, Q1, Q2 ou Q3 / 2		à sélectionner	non	
<b>DEBIT CALCULE (Q en m3/h)</b>		0	18	
<b>DEBIT CALCULE POUR L'ENSEMBLE DE LA ZONE <sup>(11)</sup> (Q en m3/h)</b>		18		
<b>DEBIT RETENU <sup>(12) (13) (14)</sup></b>		60		
Débit du réseau public (m3/h)		60		
Réserve d'eau à prévoir (m3)		0		



### 2.1.3.1.3. Prévention des pollutions des eaux et des sols

#### Risque de pollution par les eaux d'extinction incendie

Une vanne de coupure sera placée en amont du déboureur/déshuileur pour permettre la fermeture du réseau de collecte des eaux pluviales au niveau du bassin versant de la déchèterie. Une consigne dédiée sera disponible dans la déchèterie, et le personnel en aura connaissance.

Le volume nécessaire pour le confinement des eaux d'extinction est estimé à 154 m<sup>3</sup> sur la base de la note technique D9A<sup>1</sup>. Ce volume serait retenu dans le bassin de 154 m<sup>3</sup>.

 <b>SOCOTEC</b>	<b>DIMENSIONNEMENT DES RETENTIONS DES EAUX D'EXTINCTION</b>
---	---

Procédure SE.JE.AB.82\_V2

Référentiel : Guide pratique de dimensionnement des rétentions des eaux d'extinction-D9A-Juin 2020

<b>DOSSIER :</b>	<b>2306E14Q2000019</b>		
<b>Besoins pour la lutte extérieure</b>	Résultat du guide pratique D9 : (besoin en m <sup>3</sup> /h * 2 heures minimum)	120	
		+	
<b>Moyens de lutte intérieure contre l'incendie</b>	Sprinkleurs	Volume réserve intégrale de la source principale ou besoins * durée théorique maximale de fonctionnement	0
			+
	Rideau d'eau	Besoins * 90 min	0
			+
	RIA	A négliger	0
			+
	Mousse HF et MF	Débit de solution moussante * temps de noyage (en général 15 - 25 min)	0
		+	
	Brouillard d'eau et autres systèmes	Débit * temps de fonctionnement requis	0
		+	
	colonne humide	Débit * temps de fonctionnement requis	0

<sup>1</sup> « Guide pour le dimensionnement des rétentions des eaux d'extinction », édité par le Centre National de Prévention et de Protection (CNPP), la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA) et l'Institut National d'Etudes de la Sécurité Civile (INESC).

<b>Volumes d'eau liés aux intempéries</b>	10L/m <sup>2</sup> de surface de drainage		33,98
	Surface de drainage (m <sup>2</sup> )	3398	
<b>Présence stock de liquides</b>	20% du volume contenu dans le local contenant le plus grand volume		+
	Local	volume de liquide contenu en m3	0
	NA	Pas de stock de produits liquides	
<b>Volume total de liquide à mettre en rétention en m3</b>			=
			<b>154</b>

#### Risque de pollution par un produit liquide dangereux :

Le risque d'une pollution accidentelle par un produit liquide dangereux est maîtrisé :

- ▶ Le volume des contenants apportés par les usagers pour ce type de produits est limité (bidons de 1 à 5 litres en général),
- ▶ Le stockage des déchets se fait dans leur contenant d'origine (1<sup>er</sup> niveau de rétention et de ségrégation des produits),
- ▶ Le dépôt des contenants se fait dans des caissettes-palettes étanches spécialement dédiée (2<sup>ème</sup> niveau de rétention et de ségrégation),
- ▶ Les caisses-palettes sont doublées d'une bâche (3<sup>ème</sup> niveau de rétention),
- ▶ Le sol du local ...
- ▶ Seul le personnel est autorisé à déposer les déchets dans le local (personnel formé à la ségrégation des produits dangereux),
- ▶ Le dispositif de collecte des huiles minérales est un conteneur aérien placé sur dallage béton étanche,
- ▶ L'ensemble des aires de circulation est revêtu d'enrobés,
- ▶ Un kit d'absorption permet de recueillir rapidement les produits épanchés.

#### 2.1.3.1.4. Prévention des risques liés à la circulation sur site

Les véhicules qui fréquentent l'installation peuvent s'avérer initiateurs de phénomènes dangereux du type incendie ou pollution des sols et des eaux en cas de déversement accidentel de carburant ou de fluides.

Différentes mesures et consignes permettent de prévenir le risque d'accident de la circulation :

- ▶ L'accès au site est rigoureusement contrôlé,
- ▶ Les règles de circulation sur le site sont affichées (panneaux),
- ▶ Les consignes de sécurité sont communiquées à chaque chauffeur en charge de l'enlèvement (protocole de sécurité pour les opérations de chargement/déchargement),
- ▶ Le sens de circulation est balisé (marquage au sol),
- ▶ Les aires de circulation et de manœuvres sont régulièrement entretenues par balayage,
- ▶ La vitesse de circulation sur le site est limitée,
- ▶ Le personnel est tenu de s'approcher des véhicules en fonctionnement de façon perpendiculaire à leur orientation,
- ▶ L'interdiction d'accès des usagers au bas de quai est signalée par panneau.

#### 2.1.3.2. Risques sanitaires

Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires particuliers.

Au regard des faibles rejets de polluants dans les milieux, il n'engendrera pas de risques sanitaires.

#### 2.1.4. Nuisances

##### 2.1.4.1. Trafic

Le trafic engendré par le fonctionnement de la déchèterie sur l'année 2022 est le suivant :

**Tableau 7 : Trafic généré par le fonctionnement de la déchèterie en 2022**

	Rotations annuelles totales	Rotations hebdomadaires moyennes
Fréquentation du site par les usagers	14 552	280
Evacuation des déchets	1 261	24
<b>Trafic global</b>	<b>15 813</b>	<b>304</b>

La Communauté de Communes Sud Nivernais envisage une augmentation de 10 % de son trafic après réalisation de son extension.

### 2.1.4.2. Nuisances sonores

Les principales sources de bruit du site sont :

- ▶ La circulation des camions à proximité des containers,
- ▶ La circulation des usagers à l'intérieur du site,
- ▶ L'utilisation des containers par les usagers.

Les sources sonores impactant principalement le bruit résiduel sont :

- ▶ La circulation routière,
- ▶ L'activité des riverains aux alentours.

L'exploitant a réalisé une campagne de mesures acoustiques sur la déchèterie existante par la société SOCOTEC Environnement en janvier 2024 dont les résultats sont annexés au dossier (Cf. PJ 09 - Annexe 1).

Par ailleurs, l'exploitant s'engage à réaliser de nouvelles mesures acoustiques dans les 6 mois suite à la réalisation des travaux.

L'exploitant s'engage à effectuer des mesures acoustiques tous les 3 ans en adéquation avec les prescriptions de l'arrêté ministériel du 26/03/2012 relatif à la rubrique 2710-2 et à respecter les niveaux de bruit suivants :

Niveau de bruit ambiant (incluant le bruit de l'installation)	Emergence admissible Période 7h à 22h sauf dimanches et jours fériés	Emergence admissible Période 22h à 7h ainsi que les dimanches et jours fériés
Supérieur à 35 et inférieur ou égal à 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

### 2.1.4.3. Vibrations et émissions lumineuses

Le secteur de la déchèterie n'est pas impacté par aucune nuisance du type vibration et émissions lumineuses.

L'exploitation de la déchèterie n'est à l'origine d'aucune vibration.

L'éclairage du site est assuré par des mâts équipés de projecteurs du type « asymétrique ». Ces derniers sont conçus pour limiter la déperdition lumineuse et l'éblouissement mais permet d'obtenir un grand champ d'éclairement au sol.



## **2.1.5. Emissions**

### **2.1.5.1. Rejets dans l'air**

#### **2.1.5.1.1. Nuisances olfactives**

Compte-tenu de la nature des déchets acceptés en bennes ou plate-forme (déchets non fermentescibles à l'exception des déchets verts) et du mode de stockage des Déchets Dangereux (dans leur contenant d'origine pour les liquides et pâteux), l'exploitation de la déchèterie ne génère aucune odeur.

Le temps de séjour des déchets verts sur le site n'est pas favorable à leur dégradation et à la production de mauvaises odeurs.

Des rotations régulières seront planifiées afin de maîtriser tout risque d'odeurs (rotation dans la journée en période haute).

#### **2.1.5.1.2. Poussières**

Le site ne génère aucune émission de poussières :

- ▶ Aucun déchet pulvérulent n'est aujourd'hui accepté sur le site,
- ▶ Les voies de circulation et de manœuvres sont toutes réalisées en revêtement durable pour éviter le dégagement de poussière, elles sont en tant que besoin balayées.

#### **2.1.5.1.3. Envols**

Les déchets légers éventuellement dispersés sur le site ou aux abords sont systématiquement ramassés par le personnel de gardiennage.

Les camions d'évacuation des déchets sont obligatoirement bâchés ou équipés de filets pour éviter le risque de perte de déchets sur la chaussée.

#### **2.1.5.1.4. Emissions de gaz à effet de serre**

La nature même des produits acceptés sur la déchèterie n'est pas génératrice de gaz de combustion. Seul le trafic est concerné : la circulation engendre la production de gaz d'échappement, constitué principalement de vapeur d'eau, d'oxydes d'azote, de monoxyde et de dioxyde de carbone.

### **2.1.5.2. Rejets dans l'eau**

Les activités de la déchèterie ne sont pas de nature à produire des effluents liquides industriels.

Les seules émissions du site sont :

- ▶ Les eaux usées sanitaires du personnel,
- ▶ Les eaux pluviales de ruissellement sur les voiries et toitures.

Les eaux usées sanitaires et les eaux pluviales de ruissellement sont collectées en réseaux séparatifs.

#### **2.1.5.2.1. Eaux industrielles**

La déchèterie n'étant pas une activité consommatrice d'eau, il n'y a pas de rejet d'effluent liquide industriel.

#### **2.1.5.2.2. Eaux pluviales :**

Les eaux pluviales ruisselant les dallages et les voiries de l'ensemble du site sont collectées dans un réseau unique spécifique.

Les eaux pluviales de toiture seront dirigées dans un réseau spécifique et évacuées dans le réseau EP communal.

Les eaux pluviales ruisselant sur l'ensemble de l'installation transitent successivement par :

- ▶ Les grilles avaloir de collecte qui permettent de retenir les éléments les plus grossiers sur la voirie,
- ▶ Un débourbeur/déshuileur.

Afin de garantir une efficacité maximale, le dispositif de traitement est vidangé régulièrement, a minima 1 fois par an, et autant que de besoin sur la base d'un contrôle visuel fréquent. Les boues sont alors pompées par un prestataire spécialisé et acheminées vers une unité de traitement autorisée.

La disposition 3D du SDAGE 2022-2027 du Bassin Loire Bretagne préconise la maîtrise des eaux pluviales par la mise en place d'une gestion intégrée comme régulation des eaux pluviales le plus en amont possible et privilégier l'infiltration à la parcelle des eaux faiblement polluées.

Après traitement sur le séparateur à hydrocarbures, les eaux pluviales sont rejetées dans le bassin de confinement des eaux pluviales commun aux eaux d'extinction en cas d'incendie.

En sortie du séparateur, un regard de prélèvement permet la prise d'échantillons. L'exploitant s'engage à effectuer un contrôle par un organisme agréé à minima tous les 3 ans.

LÉGENDE	
RÉSEAUX EXISTANTS	
	RÉSEAU D'EAUX USÉES
	RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES
	RÉGARD D'EAUX USÉES
	RÉGARD D'EAUX PLUVIALES
	CONDUITE D'EAU POTABLE EXISTANTE
	RÉSEAU BASSE TENSION EXISTANT
	RÉSEAU HAUTE TENSION EXISTANT
	CONDUITE DE GAZ EXISTANTE
	RÉSEAU FIBRE OPTIQUE
RÉSEAU PROJETÉ	
	BORDURE T2
	VOIRIE LOURDE
	ENROBÉ GRENAILLÉ
	DALLE BÉTON
	TALUS EN REMBLAI
	TALUS EN DÉBLAI
	ENGAZONNEMENT
	BASSIN EP
	CHEMINEMENT BASSIN EP
	CLÔTURE
	MUR COULÉ EN PLACE
RÉSEAUX HUMIDES	
	RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES - TOITURE
	RÉGARD D'EAUX PLUVIALES - TOITURE
	RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES - VOIRIE
	RÉGARD D'EAUX PLUVIALES - VOIRIE
	GRILLE TRANSVERSALE D'EAUX PLUVIALES
	RÉSEAU D'EAUX USÉES
	RÉGARD D'EAUX USÉES
	RÉSEAU D'EAU POTABLE
RÉSEAUX SECS	
	TRANCHÉES POUR FOURREAUX D'ÉCLAIRAGE
	CANDÉLABRE

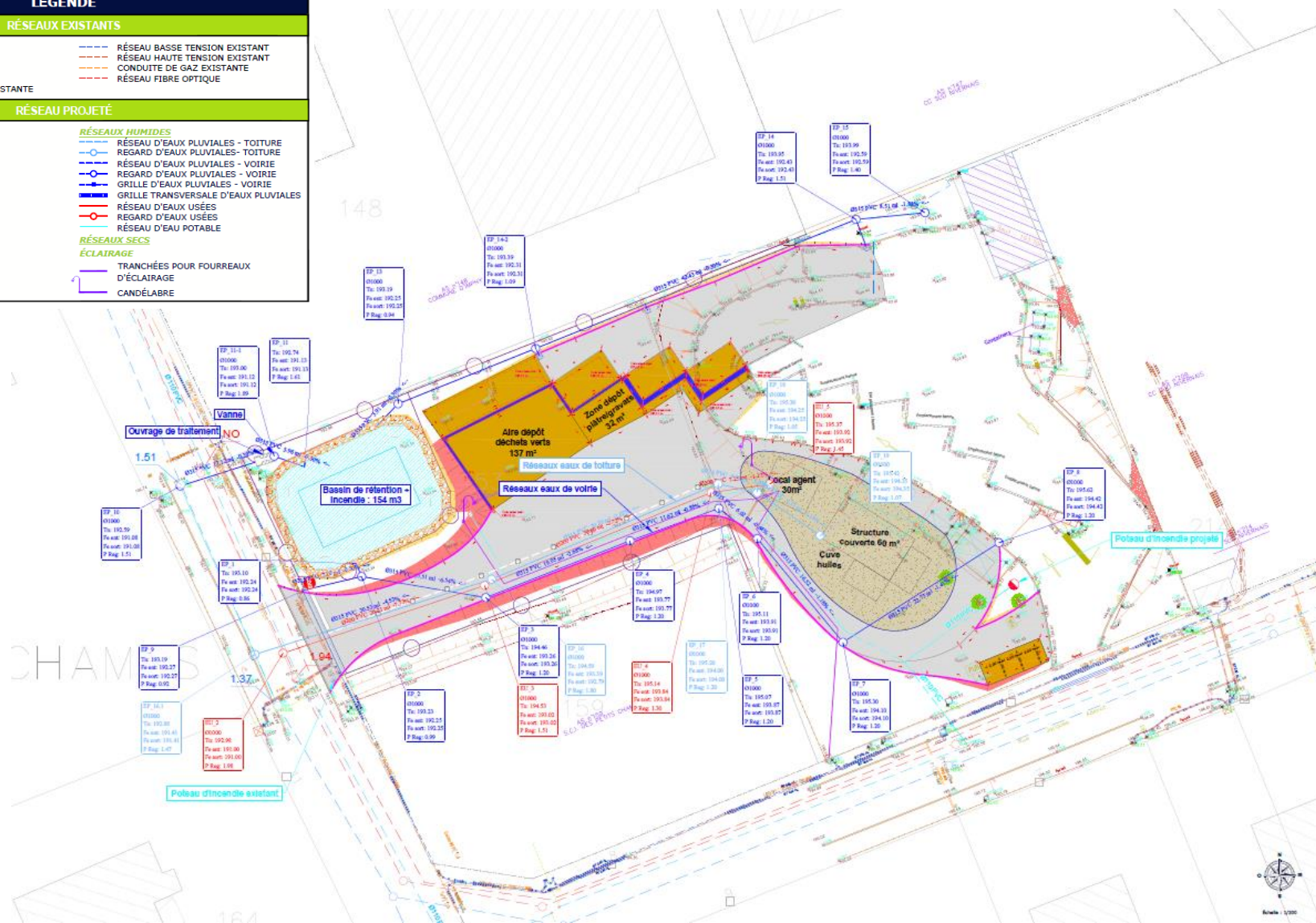


Figure 13 : Plan des réseaux

Le tableau suivant reprend :

- ▶ La liste des paramètres contrôlés,
- ▶ Les valeurs seuils à respecter.

**Tableau 8 : Valeurs limites de rejet des eaux pluviales**

Paramètre	Valeur limite de rejet
pH	5,5-8,5
DCO	2 000 mg/l
DBO <sub>5</sub>	800 mg/l
MES	600 mg/l
Indices hydrocarbures	10 mg/l
Indices phénols	0,3 mg/l
Chrome hexavalent	0,1 mg/l
Cyanures totaux	0,1 mg/l
AOX	5 mg/l
Arsenic	0,1 mg/l
Métaux totaux	15 mg/l

#### **2.1.5.2.3. Eaux sanitaires**

Les eaux sanitaires de l'installation sont collectées par le réseau EU de la zone pour être traitées par la station d'épuration de la collectivité.

#### **2.1.5.2.4. Eaux d'incendie**

En cas d'incendie, les eaux potentiellement polluées sont dirigées vers un bassin de rétention étanché prévu à cet effet d'un volume de 150 m<sup>3</sup>. Une vanne de barrage couplée au déclenchement de l'alarme incendie permet de confiner ces eaux.

### **2.1.6. Déchets**

L'installation ne génère pas de déchets en dehors des quelques ordures ménagères éventuellement produites par le personnel.

Tous les déchets présents sur le site sont en transit.

### 2.1.7. Patrimoine, Cadre de vie, Population, Urbanisme

Les parcelles sur lesquelles est implanté la déchèterie sont situées en zone UE section AS du PLU de la commune d'Imphy, qui a été approuvé le 14 octobre 2005. Le terrain ayant été aménagé et les bâtiments étant existant avant la date d'approbation et la mise en œuvre de ce PLU, le principe du bénéfice des droits acquis par antériorité est à retenir.

Le projet d'extension de la déchèterie prévoit d'étendre ses activités sur la parcelle n°153 en zone UE section AS.

La zone UE correspond à la zone réservée principalement à l'implantation d'activités industrielles, artisanales, commerciales ou de services. Elle comprend un secteur UEi correspondant à la partie urbanisée de la zone inondable en aléa faible.

Le site n'est grevé par aucune servitude d'utilité publique.

Au regard des caractéristiques du projet et du respect des différentes dispositions applicables à la zone UE, le projet ne présente pas d'incompatibilité avec ces différentes thématiques.

#### ***P.J. n°04 : Compatibilité des activités projetées avec l'affectation des sols***

Au regard du secteur d'implantation, le projet d'exploitation de l'entrepôt n'aura pas d'incidence sur le patrimoine, le cadre de vie et les populations.

### 2.1.8. Intégration paysagère

Le projet prévoit la plantation d'une dizaine d'arbres d'essences locales.



**Figure 14 : Insertion paysagère projet**





## 2.2. Cumul avec d'autres activités

Il n'existe pas de projet recensé à moins de 10 km du site (source : Avis sur projet de la MRAe – années 2017 à 2023).

**Les incidences de l'installation projetée ne sont donc pas susceptibles d'être cumulées avec d'autres activités existantes ou autorisée.**

## 2.3. Incidence transfrontalière

Les incidences de l'installation ne sont pas susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontalière.